



Conseil Communautaire du 5 juillet 2018

Compte rendu N° CC2VV_06/2018

Le 5 juillet 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, à la Salle des Fêtes d'ARCEY.

M. Bruno BEAUDREY, en qualité de Président, a convoqué l'assemblée de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes.

La séance est ouverte à 18h00. Le quorum est atteint.

Date de la convocation : 27/06/2018

Présents : Jean-Marie BARBIER (Pays de Clerval), Bruno BEAUDREY (Etrappe), Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (Uzelle), Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs), Marie-Odile BONDENET (Accolans), Jacky BOUVARD (Trouvans), Noël CHAVEY (Onans), Bernard DODIVERS (Blussans), Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) Albert FELEZ (Lanthenans), Michel FRITSCH (Rognon), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Marianne GIRARDOT (Pays de Clerval), Nicolas GRUNEISEN (Cubry), Jérôme GUILLOZ (Roche-lès-Clerval), François HERMOSILLA (Faimbe), Michael HUGONIOT (Arcey), Chantal JACQUEMIN (Arcey), Philippe JANUEL (Avilley), Gérard JOUILLEROT (Anteuil), Lucien LABEUICHE (Hyémondans), Gilles LAMBERT (Chaux-lès-Clerval), Martine LOHSE (L'Isle-sur-le-Doubs), Denise MATHIOT (Geney), Catherine MILLET (Rougemont), Rémy NAPPEY (L'Isle-sur-le-Doubs), Danièle NEVERS (Cuse-et-Adrisans), Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs), André PARROT (Désandans), Alain PASTEUR (Arcey), Pierre PEGEOT (La Prétière), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), Thierry SALVI (Rougemont), Eliane SAVOUREY (Anteuil), Gilles SAVOUREY (Gondenans-Montby), Pierre SCHIFFMANN (L'Isle-sur-le-Doubs), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), Valérie ULMANN (Arcey), Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs), Michel VERDIERE (Arcey), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents excusés : Fabienne CARRIQUI (Huanne-Montmartin), François CIRESA (Soye), Sylvain DUBOIS (Romain), Michel GONIN (Viethorey), Nathalie PARENT (Sourans), Xavier PERRIN (Montussaint), Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs), Gilles SAULNIER (Tallans), Karine SIMON (Rang).

Absente suppléée : Liliane GUYON-VEUILLET (Branne), (*représentée par son suppléant Frédéric PETITJEAN*).

Absents représentés : Yves BOILLOT (L'Hôpital Saint Lieffroy) (*pouvoir à Emmanuel SPADETTO*), Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs), (*pouvoir à Alain ROTH*), Pierre FILET (Montagney-Servigney), (*pouvoir à Jacky BOUVARD*), Annie GROSJEAN (Nans), (*pouvoir à Danièle NEVERS*), Michel LAMBERT (Appenans) (*pouvoir à Bruno BEAUDREY*), Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) (*pouvoir à Francis USARBARENNA*), Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle-sur-le-Doubs), (*pouvoir à Martine LOHSE*).

Absents : Dominique BELFORT (Rougemont), Raymond BOBY (Bournois), Christophe CATALA (Cubrial), Claude COURGEY (Rougemont), Joseph CUENOT (Mésandans), Adeline GILLOT (Marvelise), Denis GIRARD (Fontenelle-Montby), Claude HALM (Fontaine-lès-Clerval), Christian LEPAPE (Gouhelans), Emmanuel PARISOT (Gondenans-lès-Moulins), Olivier PERRIGUEY (Mancenans), Pascale PREDINE (Tournans), David SCHELL (Pompierre-sur-Doubs), Jean-Pierre VAILLET (Puessans), Chantal VURPILLOT (Médière), André VURPILLOT (Désandans), Victor ZUAN (Abbenans).

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée secrétaire de séance **Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE**, parmi les membres du conseil communautaire.

Approbation du Compte-Rendu du Conseil Communautaire du 12 avril 2018

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors de la séance du Conseil Communautaire réuni le 12 avril 2018, et en l'absence d'observation, considère le compte-rendu approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Finances : répartition du Fond de péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

2. Développement économique :

- Modification du règlement
- Demande de l'entreprise RICHARD William
- Vente de terrain ZA Combe Rosiers

3. Uniformisation du service déchets : choix d'un mode de fonctionnement

4. Ressources Humaines :

- Création d'un poste d'agent d'entretien en CDD
- Création de 2 postes d'agent d'entretien saisonnier
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} ou 2^{ème} classe en CDD.
- Suppression de 2 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} Classe et création d'un poste d'adjoint administratif
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 30 heures et création d'un poste d'adjoint d'animation à 24 heures hebdomadaires
- Renouvellement d'un poste d'animateur jeunesse en CDD

5. Règlement Général sur la Protection des Données : validation de la convention avec l'ADAT

6. Mise à disposition du gymnase de Pays de Clerval : renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental

7. Encaissement contrat photocopieurs : encaissement dans le cadre du partenariat avec Novatec

8. Services extrascolaires : information concernant le mercredi AM et le service transport

9. Achat véhicule et vélos électriques : autorisation pour adhérer à la démarche du PETR

10. Télétransmission des actes : décision de télétransmettre, autorisation de signer le marché avec le tiers de télétransmission, autorisation de signer une convention avec le Préfet

11. Questions diverses

Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour

M. le Président propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant:

- Délibération budgétaire modificative / sortie d'inventaire

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants: 52 Exprimés: 52 Pour: 52 Contre: 0 Abstentions : 0

1. Finances : répartition du Fond de péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

M. le Président présente le sujet.

Instauré depuis 2012, le FPIC est un mécanisme qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et des communes moins favorisées.

Pour la CC2VV (EPCI et communes membres) en 2018--> reversement de l'Etat de 185 581 €

Trois modes de répartition entre l'EPCI et les communes membres sont possibles :

- ✓ **Répartition de droit commun** qui tient compte de la population, du potentiel financier par habitant, du potentiel fiscal par habitant et du revenu par habitant :
 - **CC2VV : 64 978 €** (70 000 € budgétisé)
 - **Communes : 120 603 €**Si l'EPCI choisit cette répartition, pas de délibération nécessaire

- ✓ **Répartition à la majorité des 2/3** : possibilité de déroger à la répartition de droit commun dans la limite de 30% du montant (en s'appuyant sur au moins 3 critères : population, potentiel financier par habitant, potentiel fiscal par habitant et revenu par habitant)
Si l'EPCI choisit cette répartition, délibération nécessaire du CC à la majorité des 2/3 de ses membres dans les 2 mois (notification le 4 juin).

- ✓ **Répartition dérogatoire libre** : la répartition est complètement libre
Si l'EPCI choisit cette répartition
 - délibération nécessaire du CC à l'unanimité (dans les 2 mois)
 - ou délibération du CC à la majorité des 2/3 de ses membres (dans les 2 mois) + approbation de l'ensemble des conseillers municipaux (dans les 2 mois suivant l'approbation du CC).

Suite donnée :

Comme en 2017, le Président propose à l'assemblée de retenir la « **répartition de droit commun** » qui apparaît la répartition la plus équitable pour toutes les collectivités.

L'assemblée donne son accord.

Rappel : la CC2VV a perdu son éligibilité au FPIC en 2016. Depuis 2017, elle perçoit des versements compensatoires dégressifs. Comme en 2017, la CC2VV (et ses communes membres) percevront du FPIC en 2018 et 2019 (plus rien à compter de 2020)

La loi de finances 2018 prévoit le modèle de garantie suivant :

- Pour 2018, les collectivités perdant le bénéfice du FPIC ou ayant bénéficié d'une garantie en 2017 percevront 85% du montant de 2017
- Pour 2019, les collectivités perdant le bénéfice du FPIC ou ayant bénéficié d'une garantie en 2018 percevront 70% du montant de 2018

2. Développement économique

Alain ROTH, vice-Président, présente le sujet à l'assemblée.

○ **Modification du règlement d'aides aux entreprises**

En instruisant les premiers dossiers de demande de subvention, le règlement d'intervention de la CC2VV apparaît relativement restrictif. Ce dernier, dans son écriture, s'était inspiré des critères de la Région, afin de jouer le rôle « d'effet levier ».

Or, au final, il apparaît que la Région finance peu de dossiers. Pour l'instant, la commission de la CC2VV a fait le choix de les financer tout de même. Ainsi, il est proposé d'élargir les critères d'éligibilité (pour l'auto-construction notamment).

Parallèlement, des problèmes de cofinancement de certains projets éligibles au LEADER ont vu le jour : pour pouvoir bénéficier d'une aide LEADER, le projet doit avoir un co-financement public et ce co-financement ne doit pas être sous forme d'avance remboursable. Or, la majorité des aides sont de la compétence de la Région et sont principalement sous forme d'avances remboursables.

Certains projets seraient éligibles au programme LEADER mais ne peuvent en bénéficier, faute de cofinancement. De plus, jusqu'à présent, la CC2VV ne pouvait pas mettre en place son propre régime d'aides, dans la mesure où c'est la Région qui détient la compétence et où la CC peut éventuellement intervenir après conventionnement avec la Région, mais sur les mêmes critères que la Région.

Des contacts ont été pris avec la Région, qui ne souhaite pas revoir ses modalités d'intervention mais qui accepte que nous mettions en place notre propre règlement d'intervention pour les projets LEADER, sous réserve que cela soit validé par le contrôle de légalité.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après lecture du règlement, valide les modifications du règlement d'aides aux entreprises proposées.

Votants: 52 Exprimés: 52 Pour: 52 Contre: 0 Abstention : 0

○ **Demande de l'entreprise RICHARD William**

L'entreprise RICHARD William, basée à Anteuil, a déposé une demande d'aide à l'immobilier d'entreprises. Cette entreprise exerce une activité de charpente, couverture, bardage, maisons ossature bois,... La société existe depuis 2011.

Le gérant abrite actuellement les bureaux dans sa maison personnelle et un dépôt dans sa grange. Son nouveau bâtiment abritera un espace de stockage, ainsi qu'un espace bureau et réfectoire. Le coût total du projet est de 200 000 € HT, dont 109 075.80 € de dépenses éligibles.

La Région ne financera pas ce projet, dans la mesure où une partie est réalisée en auto-construction.

La commission *Economie*, lors de sa séance du 21 juin dernier, s'est prononcée en faveur de l'attribution d'une aide de 5%, dans la limite de 5 000 €, à la condition que la modification du règlement soit actée en conseil communautaire, notamment la validation de l'auto-construction (délibération précédente). Cette aide attribuée à l'entreprise entre dans le cadre des aides de minimis.

☞ **Discussions**

- *Alain ROTH précise que chaque projet faisant l'objet d'une proposition de financement par la CC2VV a recueilli préalablement un avis technique favorable de la Chambre de Métiers de l'Artisanat*
- *Gérard JOUILLEROT regrette que la Région ne soutienne pas les projets en auto construction. Alain ROTH précise qu'il subsiste un petit espoir. La Région, sollicitée récemment, doit en effet se positionner rapidement sur cette question.*

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, valide l'octroi d'une aide de 5 000 € au bénéfice de l'entreprise RICHARD William.

Votants: 52 Exprimés: 52 Pour: 52 Contre: 0 Abstention : 0

Arrivée d'Olivier PERRIGUEY.

○ **Vente de terrain ZA Combe Rosiers**

Mr David FORSINETTI souhaite acquérir une parcelle de terrain sur la ZA Combe Rosiers à L'Isle-sur-le-Doubs afin de créer une activité d'espace de jeux pour enfants. Il souhaite acquérir 2 313 m² de terrain à 6€ HT/m². Le prix estimé par les domaines étant de 12€ HT/m², Mr FORSINETTI bénéficiera donc d'un équivalent de subvention de 13 878 €.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu, et après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la vente de 2 313 m² de terrain sur la Zone Combe Rosiers avec M. FORSINETTI.

Votants: 53 Exprimés: 53 Pour: 53 Contre: 0 Abstention : 0

Arrivées d'André VURPILLOT et Joseph CUENOT.

3. Uniformisation du service déchets: choix d'un mode de fonctionnement

Jacky BOUVARD, vice-Président en charge des *déchets*, présente le sujet à l'assemblée.

La CC des 2 Vallées Vertes, suite à sa création, a engagé une réflexion pour uniformiser son service *déchets*. En effet, actuellement trois fonctionnements différents cohabitent sur notre territoire.

Dans ce cadre, le cabinet d'étude Austral a été retenu pour mener une étude, ceci dans le but d'apporter aux élus des éléments objectifs et précis et ainsi leur permettre de choisir le meilleur scénario dans de bonnes conditions

✓ **Préambule :**







- Rappel des différentes réunions :
 - décembre 2017 : réunion de lancement
 - février 2018 - 1^{er} rendu : état des lieux + scénarios
 - mai 2018 : présentation des scénarios actualisés aux élus de l'exécutif et de la commission déchets
- Décision actée lors de la réunion du 3 mai 2018
 - **régie à l'échelle de la CC2VV écartée**
 - consultation des syndicats pour les tickets de sortie
- **Objectif de la réunion de ce soir : positionnement du Conseil Communautaire pour un scénario, en vu d'avancer sur l'harmonisation du service (phase 2 de l'étude)**

✓ **Rappel des scénarios**






- Adhésion complète au SICTOM de Villersexel
- Adhésion complète au SICTOM des 3 com25
- Sortie des syndicats de collecte et extension de la régie (écarté)

✓ **Adhésion complète au SICTOM de Villersexel**

Résumé des implications techniques pour le syndicat

	Contenants	<ul style="list-style-type: none"> Achat à la marge pour remplacer les volumes anecdotiques Propriété, Gestion des contenants et maintenance par le SICTOM : +0,4 ETP Reprise des emprunts en cours pour les bacs CCID
	Collecte	<ul style="list-style-type: none"> Intégration du secteur CCPC, nécessite 0,4 ETP Chauffeur + 0,6 ETP ripeur Intégration matériel et agents CCID (2 ETP) Intégration des emprunts en cours (matériel CCID) Acquisition et installation sur une BOM classique d'une antenne UHF (double technologie)
	Traitement	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des tonnages CCID et CCPC
	Facturation	<ul style="list-style-type: none"> Données usagers CCID et CCPC à intégrer dans logiciel SICTOM
	Com.	<ul style="list-style-type: none"> Informations des usagers changement des jours de collecte et des tarifs
	Autres	<ul style="list-style-type: none"> Sortie du SICTOM 3 Com25

Résumé des implications financières

	Investissement	Reprise d'emprunt	Fonctionnement	
	Contenants	2 157 € TTC /an (7ans)	25 426,00 € TTC/an	12 600 € TTC/an
	Collecte	4 200 € TTC /an (5ans)	58 096 € TTC /an	208 920 € TTC/an
	Traitement			103 048 € TTC /an
	Facturation			3 600 € TTC la 1 ^{ère} année
	Com.			29 720 € TTC la 1 ^{ère} année







À cela se rajoute le ticket de sortie du SICTOM des 3 COM 25






Résumé des implications financières : surcoût pour le syndicat totalisant 29 715 hab.

Investissement & reprise d'emprunt TTC	+89 879 €
Fonctionnement TTC	+357 888 €
Recettes convention de service unifié ex CC3C	- 70 000 €
€/an TTC la 1^{ère} année	+ 377 766 €
€/an TTC ensuite	+ 344 450 €
Après 5 ans, fin des emprunts transférés + fin de la convention :	
€/an TTC	+ 324 568 €

✓ **Adhésion complète au SICTOM des 3 COM 25**

Résumé des implications techniques

	Contenants	<ul style="list-style-type: none"> Achat à la marge pour remplacer les volumes anecdotiques Propriété, Gestion des contenants et maintenance par le SICTOM : +0,4 ETP Reprise des emprunts en cours pour les bacs CCID et CCPR
	Collecte	<ul style="list-style-type: none"> Intégration du secteur CCPR, nécessite 0,5 ETP Chauffeur + 0,7 ETP ripeur Intégration matériel et agents CCID (2 ETP) Intégration des emprunts en cours (matériel CCID) Acquisition et installation sur une BOM classique d'une antenne UHF (double technologie)
	Traitement	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des tonnages CCID et CCPR
	Facturation	<ul style="list-style-type: none"> Données usagers CCID et CCPR à intégrer dans logiciel SICTOM + redevance PO
	Com.	<ul style="list-style-type: none"> Informations des usagers changement des jours de collecte et des tarifs
	Autres	<ul style="list-style-type: none"> Sortie du SICTOM de Villersexel

	Investissement	Reprise d'emprunt	Fonctionnement	
	Contenants	2 157 €TTC/an (7ans)	36 477 € TTC/an	11 797 € TTC/an
	Collecte	4 200 € TTC /an (5ans)	58 096 € TTC /an	249 038 € TTC/an
	Traitement			114 197 € TTC /an
	Facturation			3 600 € TTC la 1 ^{ère} année 59 708 € TTC
	Com.			29 720 € TTC la 1 ^{ère} année

À cela se rajoute le ticket de sortie du SICTOM de Villersexel

Résumé des implications financières : surcoût pour le syndicat, totalisant 32 700 hab.







Investissement & reprise d'emprunt TTC	+100 930 €
Fonctionnement TTC	+468 059 €
Recettes exCC3C	- 70 000 €
€/an TTC la 1^{ère} année	+ 498 989 €
€/an TTC ensuite	+ 465 669 €

Après 5 ans, fin des emprunts transférés + fin de la convention :

€ TTC/an	+ 416 645€
-----------------	-------------------






✓ **Extension de la régie ex-CCID**

Résumé des implications techniques

	Contenants	<ul style="list-style-type: none"> Achat à la marge pour remplacer les volumes anecdotiques Propriété, Gestion des contenants et maintenance par la CC2VV : +0,4 ETP Puçage des bacs CCPC et CCPR Reprise des emprunts en cours pour les bacs CCPR
	Collecte	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des secteurs CCPC et CCPR, nécessite 1 ETP Chauffeur (Acquisition second camion + antenne UHF)* Acquisition et construction lieu de garage du matériel
	Traitement	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des tonnages CCPC et CCPR
	Facturation	<ul style="list-style-type: none"> Données usagers CCPC et CCPR à intégrer dans logiciel Moyens humains supplémentaire +0,4 ETP
	Com.	<ul style="list-style-type: none"> Informations des usagers changement de puce, de jours de collecte, du passage en collecte latérale automatisée et des tarifs
	Autres	<ul style="list-style-type: none"> Sortie des 2 syndicats

* Second camion pris en compte dans le scénario actuel. Les estimations montrent que 11 collectes par semaine seraient suffisantes pour collecter le territoire. Une collecte supplémentaire le samedi matin permettrait de ne pas faire cette acquisition ou alors l'utilisation du camion de réserve une tournée par semaine.

Résumé des implications financières

	Investissement	Reprise d'emprunt	Fonctionnement	
	Contenants	3 356 € TTC/an (7ans)	11 051 € TTC /an	11 197€ TTC /an (gestion) 40 569 € TTC (puçage – la 1 ^{ère} année)
	Collecte	63 648 € TTC/an (camions /5 ans) 23 400 € TTC/an (locaux /15 ans)		116 661 € TTC/an
	Traitement			16 035 € TTC /an
	Facturation			3600 € TTC la 1ere année (reprise données) 13 200 € TTC/an
	Com.			34 066 € TTC la 1ere année 26 000 € TTC (1ETP)

À cela se rajoutent les tickets de sortie des 2 syndicats

Résumé des implications financières : surcoût pour la CC2VV

Investissements & reprise d'emprunt bacs TTC	+ 101 363 €
Fonctionnement TTC	+ 261 327 €
Loyer garage actuel	- 7000 €
€/an TTC la 1ere année	+ 355 690 €
€/an TTC ensuite	+ 277 456 €

Après 5 ans, fin des amortissements

Fonctionnement	+ 173 400 €
-----------------------	--------------------

✓ **Avantages et Inconvénients de chaque scénario**

Scénario 1 adhésion
au SICTOM Villersexel



- Proximité de la base des camions avec le lieu de vidage : bénéfice économique et environnemental
- Ambassadeur du tri en place
- Gestion des bacs et collecte sous la responsabilité du syndicat



- Substitution de la CC de Baume au SICTOM 3COM25 car composé d'une seule CC
- La gestion des usagers, des bacs et des données de facturation est indirecte

Scénario 2 adhésion
au sictom 3Com25



- Gestion des bacs et collecte sous la responsabilité du syndicat



- Peu de moyen administratif et de communication
- Logiciel de facturation cher et prestation peu qualitative
- Probable dissolution du SICTOM de Villersexel, qui se retrouve amputé d'1/4 de sa population
- La gestion des usagers, des bacs et des données de facturation est indirecte

Scénario 3 extension
de la régie



- Gestion directe des bacs, de la collecte et des données de facturation (levées etc...)



- Double ticket de sortie
- CC2VV « responsable » en cas de problème de collecte
- Régie sur petit territoire : beaucoup d'investissement donc « rentabilité » moindre

✓ Tickets de sortie

- Syndicat de Villersexel
 - Charges : 109 911€
 - capital
 - amortissement
 - perte d'exploitation estimée à 27 262€
 - Actif : 108 095€
 - ➔ = Ticket de sortie : 1 816€
 - Personnel à reprendre : 2 ETP
- Syndicat des 3 COM 25
 - Charges : 91 615 €
 - capital
 - amortissement
 - perte d'exploitation estimée à 20 000 €
 - Actif : 91 614€
 - ➔ = Ticket de sortie : 1 €
 - Contrats en cours 2019/2020 (BOM, OP) : 76 246 € à renégocier
 - Personnel à reprendre : 1,25 ETP

✓ Synthèse

Scénarios	Comparaison financière la 1ere année	Comparaison financière la 2eme année	Avantages	Inconvénients
Adhésion SICTOM de Villersexel	52€/hab	51€/hab	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité de la base des camions avec le lieu de vidage : Bénéfice économique et environnemental - Ambassadeur du tri en place - Gestion des bacs et collecte sous la responsabilité du syndicat 	<ul style="list-style-type: none"> - Substitution de la CC de Baume au SICTOM 3 COM25 car composé d'une seule CC - La gestion des usagers, des bacs et des données de facturation est indirecte
Adhésion SICTOM des 3 COM25	56€/hab	55€/hab	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des bacs et collecte sous la responsabilité du syndicat 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de moyens administratifs et de communication - Logiciel de facturation cher et prestation peu qualitative - Probable dissolution du SICTOM de Villersexel qui se retrouve amuté d'1/4 de sa population - La gestion des usagers, des bacs et des données de facturation est indirecte
Extension de la régie ex-CCID	50€/hab	45€/hab	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion directe des bacs de la collecte et des données de facturation (levées, etc) 	<ul style="list-style-type: none"> - Double ticket de sortie - CC2VV « responsable » en cas de problème de collecte - Régie sur petit territoire : beaucoup d'investissement donc « rentabilité » moindre

✓ Proposition de la commission

Les membres de la commission *déchets* se sont prononcés à l'unanimité pour retenir le scénario d'adhésion au SICTOM de Villersexel. Le Conseil Communautaire doit statuer sur la question afin de lancer la phase 2 de l'étude et permettre une adhésion complète de la CC2VV au syndicat au 1^{er} janvier 2019.

☞ Discussions

- Georges GARNIER regrette que l'orientation prise soit l'unique conséquence de différends politiques entre quelques élus de la CC2VV et du Pays Baumois. Il ajoute qu'il déplore la mauvaise qualité de l'étude qui nuit à la prise d'une bonne décision.
- Danièle NEVERS précise que le prix a surtout guidé cette décision : 52 € / hab pour le SICTOM de Villersexel contre 56 € / hab pour le SICTOM des 3 COM 25.
- Gilles SAVOUREY demande pourquoi, dans ce cas de figure, l'extension de la régie de l'ex CCID n'a pas été retenue puisque c'était la solution la moins onéreuse.
Bruno BEAUDREY répond que la structuration d'un service en régie étendue nécessitait l'embauche d'un cadre chargé de la gestion du service, non comptabilisé dans l'étude. Il ajoute que le prix ne peut être le seul argument, et que la qualité du service est essentielle (ce qui n'a pas été le cas d'ailleurs ces derniers mois pour le service actuellement géré par la CC2VV).
- Jacky BOUVARD précise que le SICTOM de Villersexel s'est engagé à changer de nom et à modifier ses statuts en cas d'adhésion de la CC2VV.
- Rémy NAPPEY ne comprend pas pourquoi il est proposé une sortie de régie directe, régime porté et prôné par le Président depuis 1 an et demi. Géographiquement, la logique d'un regroupement à l'échelle du PETR aurait dû être préférée.
- Mickaël HUGONIOT répond que la régie directe à l'échelle de la CC2VV n'était pas la meilleure solution car il existe une logique de seuil. L'efficacité d'un service est réelle au-delà d'un certain seuil de population. Pour les déchets, la population de la CC2VV seule (16 500 habitants) paraît trop faible.
- Gérard JOUILLEROT conclut en indiquant qu'un jour, les 2 syndicats ne feront plus qu'un, c'est une histoire d'hommes et de temps...

L'exposé entendu, et après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de suivre l'avis de la commission déchets et se prononce pour l'adhésion complète au SICTOM de Villersexel.

En conséquence, le Conseil Communautaire donne tout pouvoir au Président de la CC2VV pour prendre les dispositions nécessaires :

- pour engager la procédure de retrait du SICTOM des 3 COM 25, telle que prévue à l'Article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales. L'objectif fixé est une sortie effective du syndicat au 31 décembre 2018.

- pour engager les démarches permettant une adhésion complète (de l'ensemble du territoire de la CC2VV) au SICTOM de Villersexel à compter du 1er janvier 2019, telle que prévue à l'Article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales

Votants: 55 Exprimés: 55 Pour: 31 Contre: 14 Abstentions : 10

4. Ressources Humaines

○ **Création d'un poste d'agent d'entretien en CDD**

Un agent en Contrat Avenir jusqu'au 5 juillet 2018 exerce l'emploi d'agent technique sur le secteur de Rougemont (entretien du patrimoine communautaire + travaux dans les communes moyennant une participation financière).

Une réflexion a été lancée pour réorganiser le service aux communes et sécuriser les ressources liées à ce service.

De ce cadre, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique pour une durée de 35 heures par semaine d'une durée d'un an.

L'exposé entendu, et après en avoir débattu, le conseil communautaire valide cette proposition.

Votants: 55 Exprimés: 55 Pour: 54 Contre: 0 Abstention : 1

○ **Création de 2 postes d'agent d'entretien saisonnier**

Le centre de loisirs de l'Isle sur le Doubs sera ouvert du 9 juillet au 27 juillet 2018. Comme chaque année, deux agents d'entretien sont nécessaires pour l'entretien des locaux du centre de loisirs.

Il est proposé de créer 2 postes d'agent d'entretien pour la période du 9 au 27 juillet 2018 pour un besoin saisonnier. Les agents seront rémunérés selon le nombre d'heures réellement effectuées.

L'exposé entendu, et après en avoir débattu, le conseil communautaire valide cette proposition.

Votants: 55 Exprimés: 55 Pour: 55 Contre: 0 Abstention : 0

○ **Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} ou 2^{ème} classe en CDD.**

Sujet ajourné

○ **Suppression de 2 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} Classe et création d'un poste d'adjoint administratif** (annule et remplace la délibération du 26 avril 2018)

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif d'une durée de 32 heures hebdomadaires afin de réintégrer l'agent à compter du 1er août 2018. Celui-ci sera affecté 21 heures au pôle de proximité de l'Isle-sur-le-Doubs et 11 heures au siège de la CC2VV

En raison d'une réorganisation interne du personnel liée notamment à une demande de réintégration d'un agent, il est proposé de supprimer 2 postes d'adjoint administratif principal et de créer d'un poste d'adjoint administratif à raison de 32 heures par semaine.

L'exposé entendu, et après en avoir débattu, le conseil communautaire valide cette proposition.

Votants: 55 Exprimés: 55 Pour: 55 Contre: 0 Abstention : 0

○ **Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 30 heures et création d'un poste d'adjoint d'animation à 24 heures hebdomadaires**

L'adjoint d'animation pour les activités extra-scolaire du secteur de l'Isle-sur-le-Doubs a demandé à diminuer son temps de travail de 30 à 24 heures par semaine afin de créer une auto-entreprise.

Cette demande étant compatible avec le plan de charge du poste dans la nouvelle organisation des activités ado à compter de septembre, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la diminution du temps de travail de l'agent, se traduisant par la suppression d'un poste d'animation à 30 heures et création d'un poste d'adjoint d'animation à 24 heures hebdomadaires.

L'exposé entendu, et après en avoir débattu, le conseil communautaire valide cette proposition.

Votants: 55 Exprimés: 55 Pour: 55 Contre: 0 Abstention : 0

○ **Renouvellement d'un poste d'animateur jeunesse en CDD**

Le contrat de l'animateur jeunesse du secteur de Rougemont arrive à terme le 18 septembre prochain. Les missions du poste sont la direction et l'animation du centre de loisirs de Rougemont (activités extra-scolaires, en période de vacances), les animations envers les ados du secteur et la coordination de l'équipe d'animation.

Le Conseil Communautaire se prononce favorablement pour le renouvellement de ce poste en CDD, pour une durée d'un an.

Votants: 55 Exprimés: 55 Pour: 55 Contre: 0 Abstention : 0

5. Règlement Général sur la Protection des Données : validation de la convention avec l'ADAT

David VERMOT, DGS, expose le sujet à l'assemblée.

L'AD@T propose de nous fournir une prestation pour la Protection des Données, destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles.

Cette prestation permettra à la collectivité de nommer l'AD@T en tant que personne morale pour être Délégué à la Protection des Données et de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Cette prestation est de nature intellectuelle et n'a pas pour but la préconisation de produits logiciels ou matériels.

Elle se décomposera en 2 phases :

- la phase de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (accompagnement de la collectivité dans l'inventaire des traitements de données à caractère personnel, proposition de préconisation, traitement des données)
- la phase de suivi qui permettra de maintenir cette conformité en réalisant des audits et de nouvelles actions de sensibilisation.

Tarification pour la CC2VV

1 500 € la première année, 750 € les années suivantes.

Groupement de commande et tarifs préférentiels

La CC2VV a souhaité coordonner cette action pour les communes et les syndicats intéressés de son territoire.

En effet, le fait de « grouper » les commandes permet une réduction de 10 % de la prestation AD@T (à partir de 10 collectivités groupées).

Aussi, il a été présenté à l'AD@T l'organisation particulière du secrétariat et de la comptabilité de nos communes, souvent regroupées en pool. Cette configuration spécifique devrait également permettre à de nombreuses communes d'obtenir des conditions tarifaires très intéressantes.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

Sur proposition d'un conseiller communautaire, le Conseil décide de surseoir cette décision. En effet, d'autres organismes proposant les mêmes prestations que l'AD@T se positionnent actuellement sur le marché, à des tarifs très préférentiels.

Une consultation sera organisée. Les résultats seront connus en septembre.

Départs de MM. François HERMOSILLA, Fabrice VRILLAC et Bernard DODIVERS

6. Mise à disposition du gymnase de Pays de Clerval : renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental

Jacky BOUVARD présente le sujet.

La convention de mise à disposition du gymnase de Pays de Clerval arrive à son terme en juillet 2018.

Cette convention quadripartite (Mairie de Clerval, Conseil Départemental du Doubs, Collège Louis Bonnemaillé, CC2VV), habituellement conclue pour une période de trois années scolaires, régit les conditions de mise à disposition du gymnase au collège (à titre gracieux jusqu'à maintenant).

Il est proposé de renouveler pour une seule année cette convention, de novembre 2018 (pour cause de travaux, l'équipement sportif est totalement fermé du 15 juillet au 5 novembre 2018) à juillet 2019, ceci afin de prendre en compte les travaux conséquents qui seront engagés très prochainement sur l'équipement mis à disposition (rénovation énergétique et mise en accessibilité / 575 000 € HT).

A l'issue de celle-ci, il a été convenu avec le Conseil Départemental la renégociation des conditions de la convention (avec éventualité d'une mise à disposition à titre onéreux), pour la période suivante (très probablement septembre 2019 – juillet 2022).

Le Conseil Communautaire se prononce favorablement pour le renouvellement de cette convention, pour une durée d'un an.

Votants: 52 Exprimés: 52 Pour: 52 Contre: 0 Abstention : 0

7. Encaissement contrat photocopieurs :

M. le Président rappelle à l'assemblée que l'entreprise NOVATEC a été choisie pour les nouveaux contrats de location du parc de copieurs de la CC2VV (*cf délibération du 25 janvier 2018*).

Dans le cadre de ces accords, la société NOVATEC propose de signer un contrat de partenariat avec la CC2VV. Avec ce partenariat, la CC2VV s'engage notamment à être « client référent » et bénéficie d'un déblocage d'un budget total de 90 000 €.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer ce contrat de partenariat trisannuel.

Votants: 52 Exprimés: 52 Pour: 52 Contre: 0 Abstention : 0

8. Services extrascolaires : information « mercredis » et « transports »

Alain PASTEUR, vice-Président en charge de la *Jeunesse*, expose le sujet.

✓ Mercredis

Les accueils de loisirs du mercredi, suite aux dérogations possibles à la loi autorisant à nouveau la semaine scolaire de 4 jours, pourraient relever de la compétence intercommunale (activités extrascolaires).

Les dates de mise en place de ces nouveaux emplois du temps scolaires diffèrent sur la CC2VV selon les communes, allant de septembre 2018 à avril 2019.

Actuellement, la CC2VV ne peut pas définir avec précision l'enveloppe qu'elle attribuerait à cette extension de compétence et ne connaît pas le type d'accueil attendu par les familles : activités à la carte, occasionnelles ou régulières, activités en centres de loisirs, Sans ces besoins, elle ne peut pas en définir le mode de gestion (prestations ou régie) approprié.

Enfin, la CC2VV se doit de proposer une offre de service équitable sur son territoire, ce qui s'avère impossible pour septembre 2018 (puisque passage à la semaine à 4 jours progressif selon les secteurs).

Le Président, en accord avec le vice-président en charge de la jeunesse, a décidé de reporter la prise de compétence des accueils du mercredi à 2019, au plus tôt. Cela permettra de prévoir ces accueils dans la prestation de service des accueils de vacances et d'en maîtriser la commande.

Les communes concernées ont été informées par courrier début juin 2018

→ **Information complémentaire très récente** : La Direction Départementale de la Cohésion Sociale nous a informés, en date du 26 juin 2018 que « Suite à l'annonce du "plan MERCREDI" par Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education Nationale, TOUS LES MERCREDIS doivent être déclarés sur TAM comme des accueils "périscolaires". ».

Les accueils du mercredi relèveraient donc de la compétence périscolaire et n'entreraient finalement pas dans la compétence de la CC2VV.

✓ **Transports et interventions sportives**

Parmi les différences qui existent dans les services rendus à la population dans les centres de loisirs des territoires de la CC2VV, se trouvent :

- les interventions sportives dans les écoles primaires du secteur de Rougemont
La commission propose à l'unanimité de mettre fin à ce type d'activités. Les écoles et les maires ont été prévenus, pour intégrer ce changement à partir de la rentrée scolaire 2018.
- Un ramassage est proposé sur le secteur de Rougemont, et uniquement sur ce secteur. Il consiste à aller chercher les enfants (avec un accompagnateur) dans les villages de l'ex-CCPR, sur inscription.
Il est proposé de supprimer ce service. Ce point sera rediscuté pour en déterminer la date d'application.
Le service est maintenu pour la période des vacances de cet été, sur le secteur de Rougemont en attendant une harmonisation.

☞ **Discussions**

- *Danièle NEVERS demande un délai supplémentaire avant de mettre fin aux interventions sportives dans les écoles du secteur de Rougemont. Il s'agit de ne pas tirer le service « vers le bas ». Une discussion doit être engagée. Le courrier récent informant les élus et les équipes enseignantes de la fin des animations sportives a été très mal accueilli sur le secteur de Rougemont.*
- *Alain PASTEUR explique que la réflexion cherche à harmoniser les services. Cela signifie le même service, au même coût pour l'ensemble du territoire, ce qui n'est pas le cas. Une équité doit être apportée, dans un sens ou dans un autre.*

Le Président conclut en indiquant qu'une réunion prochaine permettra à l'exécutif de prendre une orientation à ce sujet.

En parallèle, une réunion d'information aura lieu rapidement sur le secteur de Rougemont.

9. Achat véhicule et vélos électriques : autorisation pour adhérer à la démarche du PETR

M. le Président expose le sujet à l'assemblée.

Dans le cadre de sa démarche Plan Climat Energie Territorial (PCET), le PETR a obtenu le label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), permettant des financements substantiels sur plusieurs thématiques en faveur de la transition énergétique.

Une opération groupée d'acquisition de véhicules et de vélos électriques a été lancée. La CC2VV s'est positionnée pour un véhicule électrique (type citadine) et 6 vélos électriques.

Rappel des coûts :

- Voiture :
Prix unitaire : 22 000 € HT
Prix de revient à la CC après déduction des subventions : 5 300 € HT environ
- Vélos :
Prix unitaire : 1 350 € HT
Prix de revient à la CC après déduction des subventions : 485 € HT environ l'unité

Participation à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la conception du marché public :

Le PETR a fait appel à un prestataire pour le montage spécifique de ce marché. La prestation s'élève à 6 000 € HT environ. Il est proposé la prise en charge de cette prestation selon la répartition suivante :

- 50 % pour le PETR
- 50 % pour les collectivités au prorata des véhicules achetés

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'un véhicule électrique et de 6 vélos électriques (soit un investissement total de 8 200 € environ pour la CC2VV).

Le Conseil Communautaire, après délibération:

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le PETR du Doubs Central comme coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer, notifier et exécuter les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,
- autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant, après décision modificative
- autorise le Président à reverser la part correspondante à sa participation pour la prestation d'accompagnement au montage du marché (estimée à 600 € pour la CC2VV)

Votants: 52 Exprimés: 52 Pour: 52 Contre: 0 Abstention : 0

10. Télétransmission des actes

David VERMOT, DGS, expose le sujet à l'assemblée.

@CTES est un programme de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité et aux contrôles budgétaires des actes (délibérations, délégations, décisions, documents budgétaires, conventions, commande publique).

La CC2VV souhaite mettre en place cette télétransmission, qui présente plusieurs avantages :

- intérêt économique (fin des impressions set des envois postaux)
- rapidité des visas du contrôle de légalité (quasiment instantané)
- fiabilité et traçabilité des actes

Des devis ont été demandés aux opérateurs compétents dans le domaine (la solution proposée par l'AD@T étant incertaine et déployée dans 1 ou 2 ans).

Le budget à prévoir est le suivant :

Année de mise en place :

2018 : 650 € (paramétrages, installation, formation)
225 € (certificat électronique - **validité 2 ans**) + 125 € (abonnement **annuel** au parapheur électronique)
Total : 1 000 €

Les années suivantes :

N+ 1 125 € (abonnement **annuel** au parapheur électronique)

Total : 125 €

N+ 2 225 € (certificat électronique - **validité 2 ans**) + 125 € (abonnement **annuel** au parapheur électronique)

Total : 350 €

Etc....

Le Conseil Communautaire, après délibération:

- décide de télétransmettre
- autorise le Président à signer le marché avec le tiers de télétransmission
- Autorise le Président à signer une convention avec le Préfet

Votants: 52

Exprimés: 52

Pour: 52

Contre: 0

Abstention : 0

11. Questions diverses

○ **Intervention de Jérôme GUILLOZ, représentant du SYDED**

TCCFE

La part de TCCFE revenant aux communes de moins de 2 000 habitants ayant délibéré leur a été versée pour 2017 (pour 2 trimestres).

Régime rural et régime urbain

La distribution d'électricité est soumise à deux régimes distincts : un régime dit « urbain » et un régime « d'électrification rurale ».

Actuellement, le régime du SYDED est le régime urbain :

- le SYDED réalise les travaux d'enfouissement pour motif esthétique et les travaux de desserte intérieure de lotissements et de zones d'activités
- ENEDIS réalise les travaux

A compter du 1^{er} janvier 2021, le régime rural ou mixte constituera la situation du SYDED :

- commune de plus de 2 000 hab. : situation inchangée
- communes de moins de 2 000 hab. :
 - le SYDED réalisera tous les travaux qu'il réalise déjà et la quasi-totalité des travaux basse tension sur le réseau
 - ENEDIS réalisera tous les autres travaux et notamment toute la haute tension

Questions fréquentes

Pourquoi changer le système actuel, du régime « Urbain » ?

ENEDIS investit régulièrement sur les réseaux haute tension. Toutefois l'entreprise dispose de ressources limitées pour les réseaux basse tension, qui vieillissent rapidement sur le périmètre rural du SYDED. Ce nouveau régime permettra de faire plus de travaux dans les zones rurales, sans rien changer aux programmes de travaux en zone urbaine.

Comment le SYDED financera t il ces nouveaux travaux ?

Le SYDED pourra bénéficier du FACE, qui est un fonds national d'aide à l'électrification rurale, pour un montant compris entre 2 et 3 M€ par an. Par ailleurs, il pourra bénéficier des contributions des demandeurs, comme c'est le cas aujourd'hui pour les travaux réalisés par ENEDIS. Il disposera également de ses ressources propres (TCFE, Redevances de concession, Part couverte par le tarif) et ce sans cotisation nouvelles des communes membres.

Ce nouveau régime coutera t il de l'argent aux communes ?

Non, le dispositif sera entièrement financé par le SYDED grâce à ses ressources habituelles et grâce au FACE.

Qui décidera des travaux ?

Le comité syndical du SYDED décidera des travaux en concertation avec les maires des communes concernées et avec ENEDIS. Des commissions territoriales seront mises en place pour prendre en compte les besoins des maires ruraux.

Quel sera l'impact pour les communes rurales membres du SYDED ?

L'impact financier sera nul ou positif car les nouvelles ressources permettront de mieux financer les travaux d'électricité. En revanche l'impact technique sera très favorable car des lignes anciennes, qui ne peuvent pas être rénovées par ENEDIS aujourd'hui pourront l'être par le SYDED, et préférentiellement en technique souterraine.

Quel sera l'impact pour les communes urbaines membres du SYDED ?

Rien ne change pour les communes urbaines. Au contraire ENEDIS pourra libérer des moyens pour réaliser plus de travaux sur les communes de plus de 2000 habitants ou classées en zone urbaine.

Quel sera l'impact sur l'économie locale ?

Aujourd'hui le SYDED réalise environ 7 millions de travaux chaque année. A partir de 2021 ce montant approchera les 10 millions d'euros C'est ainsi entre 2 et 3 millions d'euros supplémentaires par an qui seront réalisés sur le territoire du SYDED, par des entreprises de travaux public locales.

Quel sera l'impact sur les équipes d'ENEDIS ?

Il sera très limité, car aujourd'hui ENEDIS réalise très peu de travaux basse tension dans le monde rural. ENEDIS pourra décider d'affecter ses équipes et les crédits correspondants à des travaux en zone urbaine dans le département du Doubs, de façon à conserver son niveau d'activité et son niveau d'investissement.

Quel sera l'impact sur les équipes du SYDED ?

Le SYDED étoffera ses équipes pour faire face aux travaux nouveaux et supplémentaires. Les coûts induits seront financés par les crédits nouveaux obtenus (FACE, Part couverte par le tarif, contribution des demandeurs).

Quel est la situation dans les départements voisins ?

6 départements sur les 8 de la Région Bourgogne-Franche-Comté sont déjà au régime rural, comme la quasi-totalité du territoire français, en dehors de la région parisienne. Le Doubs et le territoire de Belfort feront tous deux évoluer leur régime à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20h45.

A Pays de Clerval, le 15 juillet 2018

Le secrétaire de séance
Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE



Le Président,
Bruno BEAUDREY

